

MAIRIE de Paris

ARRONDISSEMENT de Paris

De dix-neuf ans, en mil huit cent quarante-neuf, à dix-neuf heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Monsieur Julien Bonnet

le grand-père _____ à _____ heures du matin, sans profession
d' _____
âgé de dix-neuf ans, né à la Gode
département de Paris domicilié à la Gode
fils de Jacques Félix Bonnet cultivateur et de Marie Paul-Desmoulins
et leur femme Marie Bonnet

N° 9.
Bonnet
François Julien.

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Marc Boye
âgé de cinquante-huit ans, profession d'ouvrier domicilié à la Gode
qui a dit être l'unique _____ du défunt et par le Citoyen Jean-
Louis Mousson _____ âgé de cinquante-huit ans, profession d'ouvrier menuisier
domicilié à la Gode _____ qui a dit être le père _____ du défunt
Et ont, les déclarants, Signé
Constaté, suivant la loi, par moi Pierre Baillass, Maire de la Commune de la
Gode _____ remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après en être assés de leur

No Boye

Mousson

Gauvain

MAIRIE de Paris

ARRONDISSEMENT de Paris

De dix-neuf ans, en mil huit cent quarante-neuf, à dix-neuf heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Monsieur Jean Louis Bonnet
Monsieur de la Commune de la Gode, âgé de dix-neuf ans, domicilié à la Gode
le jour Compromis les Citoyens Jean Louis Mousson _____ dit age de cinquante-huit ans
de cinq ans, ancien menuisier et Germain Mousson _____ âgé de cinquante-huit ans
âgé de deux de Jean Germain, de la Gode, _____ âgé de cinquante-huit ans
département de Paris né de Jean Germain, domicilié à la Gode, _____
fils de _____ et de Marie Bonnet, _____
âgé de dix-neuf ans, en mil huit cent quarante-neuf, à dix-neuf heures du matin
et ont signé avec moi le présent acte.

N° 10
Lafont Jean-Pierre

Sur la déclaration à moi faite par
âgé de _____ ans, profession _____ domicilié _____
qui a dit être _____ du défunt et par
âgé de _____ ans, profession _____
domicilié à _____ qui a dit être _____ du défunt
Et ont les déclarants,
Constaté, suivant la loi, par moi _____ remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants.

Mousson

Gauvain



N° 11.

Egquier
Jean Louis

MAIRIE de Paris

ARRONDISSEMENT de Paris

De dix-neuf ans, en mil huit cent quarante-neuf, à dix-neuf heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Monsieur Jean Louis Bonnet

le grand-père _____ à _____ heures du matin, sans profession
d' _____
âgé de dix-neuf ans, né à la Gode
département de Paris domicilié à la Gode
fils de _____ et de Marie Paul-Desmoulins
et leur femme Marie Bonnet

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Louis Mousson
âgé de cinquante-huit ans, profession d'ouvrier menuisier domicilié à la Gode
qui a dit être l'unique _____ du défunt et par le Citoyen Jean-
Louis Mousson _____ âgé de cinquante-huit ans, profession d'ouvrier menuisier
domicilié à la Gode _____ qui a dit être le père _____ du défunt
Et ont, les déclarants, Signé
Constaté, suivant la loi, par moi Pierre Baillass, Maire de la Commune de la
Gode _____ remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après en être assés de leur

Mousson

Gauvain

MAIRIE de Paris

ARRONDISSEMENT de Paris

De dix-neuf ans, en mil huit cent quarante-neuf, à dix-neuf heures du matin
ACTE DE DÉCÈS de Monsieur Jean Louis Bonnet

le grand-père _____ à _____ heures du soir, _____
d' _____
âgé de dix-neuf ans, né à la Gode
département de Paris domicilié à la Gode
fils de _____ et de Marie Paul-Desmoulins
et leur femme Marie Bonnet

N° 12
Vidal
Jean Louis

Sur la déclaration à moi faite par le Citoyen Jean Louis Bonnet
âgé de cinquante-huit ans, profession d'ouvrier menuisier domicilié à la Gode
qui a dit être l'unique _____ du défunt et par le Citoyen Jean-
Louis Mousson _____ âgé de cinquante-huit ans, profession d'ouvrier menuisier
domicilié à la Gode _____ qui a dit être le père _____ du défunt
Et ont, les déclarants, Signé
Constaté, suivant la loi, par moi Pierre Baillass, Maire de la Commune de la
Gode _____ remplissant les fonctions d'Officier public, et
lecture du présent acte a été donnée aux déclarants. Après en être assés de leur

Coste

Mousson

Gauvain